

SYNDICATS NATIONAUX de l'INSEE
CGT, CFDT, CGT-FO, SUD

Compte rendu de la réunion
enquêteurs-syndicats / direction du 16 septembre 2008

Projet de délocalisation à Metz

La direction rappelle que tout le système statistique est concerné par l'annonce de délocalisation : Insee, SSM, Paris, Régions, CNI, DR SSM etc. ! Il n'y a pas de cibles par établissements, rien n'est décidé et donc tout est possible. Et évidemment, les enquêteurs seront impactés par le projet de délocalisation s'il voit le jour...

Nous sommes intervenus en rappelant notre attachement aux enquêtes auprès des ménages en vis-à-vis et également sur le fait que l'idée de développer les enquêtes par téléphone ne produirait pas une qualité suffisante pour une information sociale de qualité.

Étude sur un passage aux frais réels

Comme aucune information ne nous a été communiqué, nous avons demandé où en était le dossier ?

La direction nous informe que le dossier a été envoyé à Bercy au début de l'été. Des précisions ont été demandées car Bercy ne connaît pas les problématiques des enquêteurs et enquêtrices de l'Insee. Le but est qu'il n'y ait pas de perdants et que le système soit le plus simple possible à gérer. La contrepartie est qu'il n'y aura qu'un seul système à terme pour tout le réseau.

Nous avons rappelé qu'aucun enquêteur ne soit perdant en passant d'un système à un autre. Ce que la direction a confirmé en nous garantissant la rémunération actuelle. Cependant nous avons dû également rappeler à la secrétaire générale que le ministère avait proposé qu'au moins pendant un certain temps les deux systèmes puissent coexister, ce que nous avons approuvé car certains enquêteurs, notamment ceux qui sont proches de la retraite et qui ne gagneraient pas grand chose au système des frais réels.

Frais kilométriques

Suite à l'augmentation des indemnités kilométriques (environ 3 centimes du km depuis le 1^{er} août, qui est la date de référence du décret publié fin août), nous avons demandé comment serait fait le rattrapage ?

La direction nous répond que SAIGE fait les calculs pour régulariser les frais à compter du mois d'août. Les régularisations seront versées sur la paye de septembre au plus tôt.

Congés payés

Nous redemandons avec instance qu'une information détaillée et claire soit faite afin d'expliquer le mécanisme de l'intégration des congés payés dans le salaire.

La direction n'a rien à nous proposer. Elle n'a pas avancé sur le dossier. Elle est cependant d'accord pour informer tous les enquêteurs et que cette note d'information soit intégrée au futur contrat signé.

Information des enquêteurs bénéficiant du décret 86-83

Nous renouvelons notre demande d'information sur les droits des enquêteurs qui ont ce contrat. La problème est que les enquêteurs ne connaissent pas leurs droits, tout comme les agents des DEM et des SAR. Un guide avait été préparé et quasi finalisé en 2005, et jamais sorti.

La direction a travaillé sur ce sujet mais n'a rien à nous présenter aujourd'hui. Elle nous propose une réunion où à partir des contrats existants, sera rédigé un guide explicatif.

ANPE

Nous demandons à nouveau que la direction informe les enquêteurs et enquêtrices de leurs droits, en terme de montant et de durée des indemnisations, à la fois individuellement, mais également, lorsqu'il y a une réforme du calcul des droits (comme il y a un an par exemple), qu'elle soit en mesure de donner des indications sur les changements que cela va induire. La direction, qui a visiblement fait peu de recherches en ce sens, promet à nouveau un travail qui permettra de donner ces informations.

Recensement

Une réunion devrait être programmée, après la prochaine, pour discuter de la rémunération des travaux des enquêteurs sur le RP (communautés, contrôles).

Charte d'utilisation de l'application DEM / PRIX

Le document présenté (cf. pièce jointe) ne répond à notre demande en ce sens qu'il n'est pas vraiment une charte. Certes, il y est présenté les utilisations de l'application, mais il manque à notre avis plusieurs éléments essentiels afin qu'il devienne une charte : quels sont les utilisateurs ? quels sont les droits des utilisateurs ? Qui définit les droits et leurs niveaux ? Quels engagements prennent les utilisateurs ? nous demandons donc d'intégrer ces éléments sans arriver à une charte qui serait signée avec un engagement des responsabilités.

La direction reconnaît ces manques et proposera une nouvelle rédaction du document. A suivre donc.

Mise en place des ZAE et des grappes d'emploi.

La direction nous présente le document joint à ce compte-rendu. Nous demandons quelques précisions :

- *Sur la « baisse significative » (point 3) : il n'y a pas de critère national, les DR ont estimé elles-mêmes la significativité de la baisse.*
- *Combien de ZAE non pourvues ? 67*
- *La liste des ZAE a été envoyée à toutes les enquêtrices et enquêteurs, France entière.*
- *Nous demandons un bilan détaillé par région qui permettra de connaître par exemple le nombre d'enquêteurs ayant perdus X% de charge de travail, la perte moyenne, les départs souhaités, les départs subis, etc...La direction déclare accepter cette demande.*

Plus généralement, nous redemandons que l'ensemble des enquêteurs soit réunis ou à défaut qu'un courrier soit envoyé afin qu'un enquêteur puisse se situer par rapport à une « perte moyenne ».

Seules 3 ou 4 DR ont réellement organisé une information collective (réunion où les enquêteurs ont été présents), et notre demande de courrier d'information de chaque réseau sur les futurs échantillons n'a pas été réalisée partout! Une à deux DR sont récalcitrantes pour réunir l'ensemble des enquêteurs afin de leur présenter tout le dispositif.

Dispositif d'aide à la reconversion à certains enquêteurs

Nous demandons à nouveau que la direction se mette en contact avec le ministère afin qu'un dispositif d'aide soit mis en place : en effet, lors des restructurations qui ont eu lieu dernièrement (impôts, Trésor etc.) des dispositifs spécifiques existent. Or les enquêteurs de par leur statut n'ont aucun droit à la formation : l'Insee doit pallier à cela en proposant, dans le cadre de la refonte des échantillons, un dispositif particulier. Cela sera un bon départ pour envisager un dispositif pérenne de cotisation aux organismes de formation professionnelle auxquels les employeurs cotisent habituellement.

Nous rappelons que pour qu'un tel dispositif voie le jour d'ici le printemps, la direction doit y travailler dès maintenant!

La direction doit voir avec le ministère

Note sur les incidents applicatifs et techniques (cf. pièce jointe)

Globalement, nous sommes intervenus sur l'esprit du texte qui n'est pas satisfaisant : certains « bugs » seraient imputables à des "erreurs de manipulations" ce qui signifie in fine que la responsabilité de l'enquêteur est engagée. Nous avons le parallèle avec les agents de bureaux qui ne sont pas sanctionnés en cas de mauvaises utilisations des outils informatiques, il doit donc en être de même pour les enquêteurs. *La direction accepte de changer les formulations du type « erreur de manipulation » qui ne donnerait pas lieu à indemnisation. Elle les remplacera par une formulation proche de : "négligence volontaire" ou "négligence manifeste".*

Sur l'indemnisation liée au déplacement (type 1, page 2), nous demandons à ce qu'un barème de 9,11€ par heure soit mis en place. Les forfaits de 2 heures ou de 4 heures nous paraissent minimisés par rapport au temps de transport.

La direction reformulera les modalités d'indemnisation sur notre proposition.

Sur l'indemnisation liée à la perte de données (type 3 page 2), une remarque fixe le transfert quotidien des enquêtes comme une obligation. Nous rappelons que le transfert quotidien, malgré les pressions répétées de la direction de l'Insee, ne sont pas contractuelles! Nous demandons donc que le paragraphe soit supprimé. Nous demandons aussi une simplification du 1^{er} paragraphe pour aboutir à quelque chose proche de « le travail effectué sera payé au tarif en vigueur et sur la base du déclaratif après contact avec la DEM » La direction accepte la proposition de reformulation et la suppression de la remarque.

Points divers

- nous faisons remonter les problèmes de lecture des cartes de sécurisation. Elle ne sont pas lues systématiquement sans raison apparente. La qualité des lecteurs semble en cause.
- L'anti-virus retarde le démarrage du micro, ce qui est pénible quand on est chez l'enquêté.
- groupe de travail sur les quartiers difficiles : suite à notre demande, la direction a mis en place ce groupe de travail : nous demandons qu'un enquêteur supplémentaire (2 sont déjà prévus) participent à ce GT. La direction est d'accord.
- Sur l'enquête Trajectoires et Origines : faire démarrer cette enquête en plein ramadan est une aberration! Comment collecter dans ces conditions? De plus, les enquêteurs manquent d'informations pour expliquer complètement l'enquête. Tout n'a pas été dit aux formateurs et donc aux enquêteurs. Comment les chercheurs pourront contacter les enquêtés si la confidentialité est vraiment respectée? comment le tirage d'échantillon est-il réalisé? Se pose notamment la question : qui a recopié les noms sur les FA ? Pourquoi ya t-il tant de fautes d'orthographe ?

Si la direction conçoit qu'un manque d'info peut exister, elle ne peut expliquer comment les noms ont été écrits sur les FA...

- Enquêtes loyers et charges : le temps pour faire l'enquête est de plus en plus court. Certes l'enquête ouvre le 22 du mois précédent, mais quasiment pas de locataires ont leur quittance (pièce nécessaire pour l'enquête). L'enquête doit se terminer le 18 du mois, ce qui fait deux semaines pour tout faire.

La direction est consciente du problème et a demandé que l'interrogation ait lieu sur le mois précédent le passage. Elle s'est heurté à un refus des méthodologues construisant l'indice des prix.

Progression des enquêtes où l'Insee impose des quotas de progression : la direction explique sa pratique d'exiger des quotas d'avancement par les contraintes budgétaires: plutôt que de tirer directement un échantillon important, elle préfère attendre de voir si le premier est suffisant (on ne tire plus comme avant "10 000 FA pour en avoir 7 000", mais le nombre de FA à réaliser, dans les contrats de partenariats d'enquête). Nous réexpliquons que les enquêteurs ne doivent pas pâtir dans leurs conditions de travail, des pratiques budgétaires de l'Insee. Ou alors, il faut changer leur statut si on exige d'eux un travail régulier qui ne leur laisse plus la liberté d'organiser leur travail.

Prochaine réunion : la réunion du mardi 21 octobre ayant été annulée pour cause de grève contre le projet de délocalisation, une autre réunion devrait être proposée (9 décembre?)

Paris, le 28 septembre 2008